

**MRC DU HAUT-RICHELIEU
RÉUNION DU COMITÉ ADMINISTRATIF
SÉANCE ORDINAIRE**

**MARDI
LE 5 MAI 2020**

Procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif (C.A.) de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu, tenue à Saint-Jean-sur-Richelieu, au lieu ordinaire des séances, laquelle fut convoquée pour le mardi, cinquième jour du mois de mai deux mille vingt, à neuf heures (9h00).

Considérant l'actuelle pandémie causée par le virus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020, la séance du comité administratif est enregistrée et se tient avec des membres du comité administratif présents physiquement et en visioconférence Zoom.

Étaient présents :

En personne : M. Réal Ryan, préfet et maire de Noyan et M. Martin Thibert, maire de Saint-Sébastien.

En visioconférence : M. Patrick Bonvouloir, préfet suppléant et maire de Sainte-Brigide-d'Iberville et M. Alain Laplante, maire de Saint-Jean-sur-Richelieu.

Absence motivée : M. Jacques Landry, maire de Venise-en-Québec.

Étaient présents à titre d'observateurs en visioconférence : Mme Danielle Charbonneau, maire d'Henryville, Mme Renée Rouleau, maire de Saint-Georges-de-Clarenceville et M. Luc Mercier, maire de Saint-Alexandre.

Également présentes en personne : Mme Michelle Chabot, aménagiste par intérim et Mme Joane Saulnier, directeur général et secrétaire-trésorier.

Les membres du comité administratif formant quorum et siégeant sous la présidence du préfet, M. Réal Ryan.

9 h 00 **Ouverture de la séance**

Adoption de l'ordre du jour

M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, déclare qu'il se retirera des discussions relatives au point 3.1.5 «*Téléphonie IP - Renouvellement de contrat de lignes téléphoniques (1 145,85\$, taxes en sus) (document 3.1.5)*» considérant la situation de conflit d'intérêt ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement à ce dossier.

1944-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que proposé avec les modifications suivantes :

- 1.- Ajout du point 1.1.3 Divers - A) Demande d'abrogation des ZIS décrétées en 2011 et 2019.
- 2.- Le point VARIA demeure ouvert.

ADOPTÉE

CAPV2020-05-05

Adoption du procès-verbal

1945-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 31 mars 2020, soit adopté dans sa forme et teneur, le tout tel que retrouvé sous la cote « document 0.1 » des présentes.

ADOPTÉE

1.0 URBANISME

1.1 Schéma d'aménagement et de développement

1.1.1 Avis techniques

A) Municipalité d'Henryville - Règlement 59-2006-27

La majorité des membres du comité administratif recommandent l'approbation du règlement 59-2006-27 adopté par le conseil de la municipalité d'Henryville, le tout puisqu'aucune disposition dudit règlement ne vient à l'encontre des orientations, objectifs et dispositions du document complémentaire du schéma d'aménagement et de développement de la MRC. En l'occurrence, ce règlement autorise l'ajout de la classe « Usages publics et institutionnels (parcs et équipements récréatifs) » dans une zone située de part et d'autre de la Montée Bullock à Henryville.

1.1.2 Révision

A) Demande d'extension de délai - Premier projet

Considérant que le Gouvernement élabore le nouveau cadre de gestion de la plaine inondable et que les orientations gouvernementales en matière d'aménagement du territoire ne sont pas toutes adoptées, il est suggéré de demander une extension du délai prévu à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) pour déposer le premier projet de schéma d'aménagement et de développement révisé de 3^e génération. Le tout vise à éviter de recommencer les travaux compte tenu des paramètres inconnus. La demande d'une extension pourrait être d'un délai de deux ans.

M. Alain Laplante est en désaccord avec la suggestion. Le dossier sera porté à l'ordre du jour pour décision par le conseil.

1.1.3 Divers

A) Demande d'abrogation des ZIS décrétées en 2011 et 2019

Compte tenu des travaux actuellement en cours par le gouvernement du Québec relativement au cadre normatif de la gestion de la plaine inondable, il est suggéré de demander l'abolition des zones d'intervention spéciales (ZIS) de 2011 et 2019. M. Alain Laplante soumet son désaccord.

2.0 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2.1 Culture Montérégie - Adhésion et délégation

CONSIDÉRANT la campagne d'adhésion 2020-2021 de Culture Montérégie visant à soutenir plusieurs milliers d'artistes et d'organismes culturels;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Haut-Richelieu procède à la révision de la Politique culturelle du Haut-Richelieu;

CAPV2020-05-05

EN CONSÉQUENCE;

1946-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif du Haut-Richelieu autorise l'adhésion de la MRC du Haut-Richelieu à titre de membre partenaire de Culture Montérégie pour un montant de 240\$;

DE NOMMER Mme Andrée Bouchard, présidente du Comité culturel du Haut-Richelieu pour représenter la MRC du Haut-Richelieu au sein du conseil d'administration de l'organisme;

DE REMBOURSER les frais de kilométrage ainsi que les frais de stationnement à Mme Andrée Bouchard;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE

2.2 Plan d'action de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale - Répartition

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de l'Alliance pour la solidarité et l'inclusion sociale, un montant de 8 164,48\$ sera versé à la MRC du Haut-Richelieu pour le terme 2020-2021 par la Table de concertation régionale de la Montérégie (TCRM) afin de soutenir la concertation et la mobilisation des acteurs et des personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale;

CONSIDÉRANT l'expertise de la CDC Haut-Richelieu-Rouville et NexDev pour assumer ces activités;

CONSIDÉRANT QUE ces deux organismes se partageront l'ensemble des activités à intervenir dans le cadre de la réalisation de l'entente conclue pour la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);

EN CONSÉQUENCE;

1947-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif du Haut-Richelieu autorise la répartition à parts égales d'un montant de 8 164,48\$ entre la CDC Haut-Richelieu-Rouville et NexDev en vue d'appuyer les démarches à être réalisées pour rencontrer les objectifs de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale pour le Haut-Richelieu;

D'AUTORISER le versement aux organismes dès la reprise des activités;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe à être versée par la TCRM.

ADOPTÉE

CAPV2020-05-05

2.3 COVID-19/PAU/PME

2.3.1 Gestion des demandes de prêts

Le directeur général soumet différents documents relatifs à la gestion des demandes de prêts dans le cadre du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises. Le tout est déposé pour information.

2.3.2 Octroi de prêts - Autorisation

M. Alain Laplante, maire de la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu, est en désaccord avec le projet de résolution soumis à l'effet d'autoriser le versement des prêts recommandés par le comité d'analyse de NexDev. Ce dernier privilégie la tenue de séances extraordinaires au besoin pour accorder les prêts et en autoriser le versement.

3.0 FONCTIONNEMENT

3.1 Finances

3.1.1 Comptes - Factures

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement des comptes et factures dont la liste fera partie intégrante des documents acheminés à chacun des membres en préparation de la séance ordinaire du 13 mai prochain.

3.1.2 Rapport financier 2019 et rapport du vérificateur externe

Le directeur général soumet que M. Robert Arbour, CPA auditeur, CA, de la firme MBBA s.e.n.c.r.l. présentera par visioconférence le rapport financier 2019 à compter de 19h00 le 13 mai prochain. Le document sera transmis préalablement aux membres du conseil.

3.1.3 Nomination du vérificateur externe pour l'année 2020

Les membres du comité administratif recommandent de renouveler le mandat de la firme MBBA s.e.n.c.r.l. à titre de vérificateur externe des états financiers, livres et comptes de la Municipalité régionale de comté du Haut-Richelieu et ce, pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020, le tout conformément à l'article 966 du Code municipal (10 500\$, augmentation de 500\$).

M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, quitte son siège pour quelques instants.

3.1.4 MMQ - Portefeuille d'assurances 2020-2021 - Renouvellement

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser le renouvellement du portefeuille d'assurances détenu auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) et ce, pour le terme 2020-2021 (41 285,00\$, TVQ de 9% incluse) (Augmentation de 1 395,36\$).

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville se retire des délibérations en expliquant la situation de conflit d'intérêts ou d'apparence de conflit d'intérêts dans laquelle il se trouve relativement au dossier de location de lignes téléphoniques.

3.1.5 Location de lignes téléphoniques - Octroi de contrat

Le directeur général soumet la proposition de location de lignes téléphoniques déposée par DIHR à raison d'une mensualité de 1 145,85\$ (taxes en sus) soit une augmentation de 63,00\$ par mois, taxes en sus. Les membres du comité administratif recommandent l'octroi du contrat pour une période d'un an, à partir du mois de septembre 2020.

CAPV2020-05-05

Le directeur général et secrétaire-trésorier constate que M. Patrick Bonvouloir, maire de la municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville, réintègre les délibérations.

3.1.6 Rencontre des arts 30^e édition - Aide financière

1948-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une somme de 5 000\$ à l'organisme Arto pour la réalisation du catalogue de la Rencontre des Arts, 30^e édition;

QUE la couverture extérieure arrière dudit catalogue soit exclusivement réservée à la MRC du Haut-Richelieu en intégrant son logo de même qu'une liste d'événements culturels se déroulant sur le territoire du Haut-Richelieu au cours de l'année;

DE VERSER l'aide financière accordée même si l'événement ne peut se tenir dû aux exigences ministérielles relatives à la pandémie causée par la COVID-19;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même le budget de la Partie I.

ADOPTÉE

M. Martin Thibert, maire de la municipalité de Saint-Sébastien, reprend son siège.

3.1.7 CCIHR - Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT la crise reliée à la pandémie de la COVID-19 qui touche à tous les domaines;

CONSIDÉRANT QUE depuis la pause décrétée par le gouvernement du Québec à la mi-mars 2020, la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu (CCIHR) n'a pu récolter aucun revenu, toutes ses activités ayant été annulées;

CONSIDÉRANT QU'aucune amélioration n'est envisageable à court et moyen terme;

CONSIDÉRANT QUE la CCIHR est un organisme à but non lucratif qui favorise le développement des affaires en s'impliquant au développement économique qui profite à tout le territoire de la MRC du Haut-Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE la CCIHR a besoin d'une aide financière pour espérer traverser la crise et ainsi pouvoir aider les entrepreneurs de la région et poursuivre sa mission en dynamisant l'économie de la région, en maintenant et assurant la croissance des infrastructures stratégiques, en promouvant la relance économique, en accueillant de manière proactive les projets et les possibilités de développement ainsi qu'en agissant de façon concertée avec ses partenaires;

EN CONSÉQUENCE;

1949-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Alain Laplante,
Appuyée par le conseiller régional M. Martin Thibert,

IL EST RÉSOLU:

QUE le préambule de la présente en fasse partie intégrante;

QUE le comité administratif de la MRC du Haut-Richelieu autorise le versement d'une aide financière de 10 000\$ à la Chambre de commerce et de l'industrie du Haut-Richelieu;

D'AUTORISER les crédits nécessaires à cette fin à même l'enveloppe des richesses naturelles réservée à la ville de Saint-Jean-sur-Richelieu.

ADOPTÉE

4.0 **COURS D'EAU**

4.1 **Rivière du Sud, branche 8 - Saint-Alexandre**

4.1.1 **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 8 de la rivière du Sud située en la municipalité de Saint-Alexandre.

4.1.2 **Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Les Entreprises Réal Carreau inc. en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 8 de la rivière du Sud pour un montant maximum de 10 000\$, taxes en sus.

4.2 **Rivière du Sud-Ouest, branche 19 -
Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville**

4.2.1 **Autorisation aux travaux**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à autoriser les travaux requis dans la branche 19 de la rivière du Sud-Ouest située en les municipalités de Saint-Alexandre et Sainte-Brigide-d'Iberville.

4.2.2 **Octroi de contrat et autorisation aux signatures**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant l'octroi d'un contrat à la firme Excavation Wilfrid Laroche en vue de la réalisation des travaux d'entretien de la branche 19 de la rivière du Sud-Ouest pour un montant maximum de 9 000\$, taxes en sus.

4.3 **Rivière des Iroquois, branches 5 et 6 -
Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan**

4.3.1 **Autorisation à procéder aux démarches nécessaires et nomination**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution visant à procéder à la nomination de M. Charles Fortier, ing., de la firme Tetra Tech QI inc. pour agir dans le dossier cité en titre et autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à déposer, si requis, une demande de certificat d'autorisation auprès du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et de Pêches et Océans, le tout en vue de la réalisation des travaux nécessaires dans les branches 5 et 6 de la rivière des Iroquois situées sur le territoire des villes de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan.

4.3.2 **Entente intermunicipale avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu**

Les membres du comité administratif recommandent l'entérinement d'une résolution autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale avec la MRC de la Vallée-du-Richelieu, le tout ayant pour objet de confier à la MRC du Haut-Richelieu la réalisation des travaux d'entretien nécessaires dans la branche 6 de la rivière des Iroquois située en les municipalités de Saint-Jean-sur-Richelieu et Carignan.

CAPV2020-05-05

5.0 VARIA

6.0 PÉRIODE DE QUESTIONS

7.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

1950-05-20 Sur proposition du conseiller régional M. Martin Thibert,
Appuyée par le conseiller régional M. Patrick Bonvouloir,

IL EST RÉSOLU:

DE LEVER la présente séance ordinaire du comité administratif de la MRC
du Haut-Richelieu, ce 5 mai 2020.

ADOPTÉE

M. Réal Ryan,
Préfet

Me Joane Saulnier,
Directeur général et secrétaire-trésorier